

Relevé de décisions Conseil restreint de l'ED LLSH – 3 juillet 2023

Etabli par Laure Gardelle

Présents : Kheira Baraka, Stéphane Bellin (pour Benoît Lafon), Patrizia de Capitani, Raul Caplan, Isabelle Cogitore, Giovanni Depau (pour Elisabetta Carpitelli), Emilie Kohlmann (pour Viviane Clavier), Laure Gardelle, Delphine Gleizes, Nicolas Marchand, Véronique Molinari, Iva Novakova, Jean-Pascal Simon (pour Elke Nissen), Cécile Terreaux-Scotto, + Dulce Dias et Chloé Giroud (observatrices)

Excusés : Pascal Clouaire, Pascale Galliard, Doriane Simonnet

ODJ :

- 0. Approbation du CR du 22 mai 2023**
- 1. Point sur les prix de thèse**
- 2. (Conseil restreint) Contrats doctoraux (classiques / REACH) : sélection des candidats à auditionner**

0. Approbation du CR du Conseil du 22 mai 2023

-> Vote : approuvé à l'unanimité

1. Point sur les prix de thèse

Un point d'information est fait sur les prix de thèse 2023 (thèses soutenues en 2022) du Collège doctoral et de l'ED LLSH.

2. Contrats doctoraux (classiques / REACH) : sélection des candidats à auditionner

Le Conseil a à traiter 2 concours distincts : les contrats « classiques » (ministère, 27 dossiers reçus) et le contrat REACH (2 dossiers reçus). Il décide des candidats à auditionner pour ces deux concours, et souligne une nouvelle fois à cette occasion la très grande qualité des dossiers reçus, au regard du nombre limité de contrats à attribuer.

Il est décidé de voir venir les dossiers pour voir si le cas se présente encore au moment du vote. Il s'agirait d'un point d'attention à prendre en compte.

2.1 Examen des dossiers

Il est décidé à l'unanimité, au vu des dossiers et du nombre de contrats disponibles, de retenir 11 candidats pour audition (avec option d'un 12^e en cas de grande difficulté à trancher), et en conséquence, de ne retenir pour le vote que les candidats classés « A » par les UR.

Puis après avoir écouté les directions d'UR et posé après chaque présentation de direction toutes questions jugées utiles, après avoir réexaminé ensuite attentivement leurs notes individuellement, les membres du Conseil votent à bulletin secret par Balotilo, sans discussions complémentaires.

Un premier ensemble de 9 candidats est retenu, qui ont 9 voix ou plus sur 13 votants (il y a ensuite un léger décrochage). Puis un second vote à bulletin secret sélectionne les 2 candidats restants à auditionner parmi l'ensemble des candidats restants.

2.2 Préparation des auditions

- les auditions commenceront à 9h et débuteront par le contrat REACH

- les présentations sont de 10mn suivies de 10mn d'échange ; les critères seront rappelés dans la convocation des candidats. Un support de présentation peut être utilisé (sans obligation), à condition d'être envoyé à l'ED avant vendredi 7 juillet midi. Les auditions ont lieu en présentiel ; si un candidat venait à demander une visio, l'ED aviserait au mieux pour la rendre possible. Une confirmation de présence est également demandée aux candidats. Enfin, pour l'ordre de passage, une lettre est tirée au hasard, qui démarre un ordre alphabétique.